

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2020**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Ce budget annexe des Transports Publics Urbains présente, une fois comptabilisés les restes à réaliser de l'exercice 2020 d'un montant de **194.000 €**, un excédent global de clôture de **160.590,27 €**.

Ce budget annexe regroupe l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement de la navette municipale et des cars scolaires.

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit à la somme de **251.343,25 €** en dépenses et à la somme de **360.380,01 €** en recettes. L'excédent de cette section est donc de **109.036,76 €**.

A/ Dépenses :

→ Les charges générales (chapitre 011) s'élèvent à **55.146,62 €**. Elles comprennent les frais de fonctionnement des véhicules (frais d'entretien, carburant, assurances...).

→ Les charges de personnel (chapitre 012) s'établissent à **149.580,24 €**

→ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent **2.973,39 €**

→ Le montant des amortissements (chapitre 042) s'établit à **43.643,00 €**

B/ Recettes :

→ L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) de l'exercice 2019 s'établit à **105.345,30 €**

→ Le remboursement des charges de personnel (chapitre 013) représente **689,92 €** en 2020

→ La délivrance des cartes de transport (chapitre 70) pour les cars scolaires s'élève à **945,45 €**

→ Les redevances de transport (chapitre 70) pour la navette s'établissent à **1.455,91 €**

→ La TICPE (Taxe Intérieure de Consommation de Produits Energétiques) (chapitre 70) s'élève à **1.360,01 €**

Pour un total de produits de 3.761,37 € au chapitre 70.

→ Ce budget annexe a bénéficié d'une subvention d'exploitation (chapitre 74) du budget principal de la Commune de **250.000,00 €**

→ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'établissent à **583,42 €** (chèques déjeuner)

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit en dépenses à **216.706,44 €** et en recettes à **462.259,95 €**. Cette section présente donc un excédent de **245.553,51 €**. Une fois retranchés les restes à réaliser de **194.000,00 €**, la section présente un excédent de **51.553,51 €**.

A/ Dépenses :

→ Acquisition de la navette électrique (chapitre 21, opération 7002): **213.871,82 €**

→ Travaux d'alimentation de la borne de charge pour la navette électrique (chapitre 23, opération 7002) : **2.834,62 €**

B/ Recettes :

Les recettes de l'exercice 2020 sont constituées par :

- l'excédent d'investissement (chapitre 001) 2019 d'un montant de **195.927,74 €**
- la dotation aux amortissements (chapitre 040) d'une valeur de **43.643,00 €**
- l'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 10) pour **164.072,26 €**
- la subvention d'équipement pour l'acquisition de la navette électrique (chapitre 13) d'un montant de **58.616,95 €**

la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes.....	360 380,01 €
- Dépenses.....	<u>251 343,25 €</u>
Résultat de la section de fonctionnement :	
Excédent (A) :	109 036,76 €

Section d'investissement :

- Recettes.....	462 259,95 €
- Dépenses.....	<u>216 706,44 €</u>
Solde d'exécution :Excédent (B) :	245 553,51€

Restes à recouvrer 2020	0 €
Restes à réaliser 2020.....	<u>194 000,00 €</u>
Besoin de financement (C)	194 000,00 €

Résultat global de clôture : Excédent final (A+B-C) : 160 590,27 €

**Vu l'avis favorable de la commission "Travaux-Finances-Administration Générale" en date du 29 mars 2021,
Il vous est proposé:**

1/ DE DONNER ACTE à Madame le Maire de la présentation du Compte Administratif du budget annexe des Transports Publics Urbains au titre de l'exercice 2020, tel qu'il est explicité dans le document joint à la présente,

2/ D'APPROUVER en l'absence de Madame le Maire, ledit Compte Administratif 2020 faisant apparaître un excédent global de clôture de **160.590,27 €**.